



Nations Unies

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément n° 36



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-huitième session
Supplément n° 36

A/78/36

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme



Nations Unies • New York, 2023

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme	5
A. Mécanismes internationaux relatifs aux droits de l’homme	5
B. Développement	8
C. Paix et sécurité	11
D. Non-discrimination	14
E. Établissement des responsabilités	17
F. Participation	19
III. Gestion et administration	22
IV. Conclusions	23

Chapitre I

Introduction

1. Soumis en application de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale, le présent rapport donne un aperçu des activités menées par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) à Genève, à New York et sur le terrain du 1^{er} janvier au 30 juin 2023. Il doit être lu en parallèle avec le rapport annuel du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme (A/HRC/53/17), dans lequel sont récapitulées les activités conduites par le Haut-Commissariat entre le 1^{er} juillet 2022 et le 1^{er} mars 2023. Au 30 juin 2023, le Haut-Commissariat comptait 95 présences sur le terrain dans 89 pays.

2. Au cours de la période considérée, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Volker Türk, a effectué des missions en Autriche, en Colombie, en Équateur, aux États-Unis d'Amérique, en Haïti, au Kazakhstan, en Ouzbékistan et au Venezuela (République bolivarienne du). Il s'est également rendu en Éthiopie (où il a rencontré des fonctionnaires, des représentants de la société civile et le Président de l'Union africaine) et à Nairobi, et a effectué une mission à Berne. La Haute-Commissaire adjointe aux droits de l'homme a effectué une mission à Rome et participé au Forum Philea à Šibenik (Croatie) ; elle s'est aussi rendue à Bangkok pour ouvrir un séminaire régional et tenir des réunions avec des entités des Nations Unies. La Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme et chef du Bureau de New York du Haut-Commissariat aux droits de l'homme a effectué une mission en République démocratique du Congo, ainsi que des missions de haut niveau en Belgique, en Éthiopie, en Islande et au Kenya.

3. La levée progressive des mesures de lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) partout dans le monde a permis au Haut-Commissariat de reprendre pleinement ses activités, y compris ses missions sur le terrain et les activités en présentiel. Le HCDH a continué de s'acquitter activement de son mandat de portée mondiale, notamment en assurant une surveillance de la situation dans de nombreux pays partout dans le monde et en en rendant compte.

4. Œuvrant à la concrétisation de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général, le HCDH a continué d'obtenir des résultats notables, en particulier au niveau des pays, en veillant à ce que les entités des Nations Unies travaillent de manière collective, en plaçant les personnes et leurs droits au cœur de leurs travaux. Ces travaux ont été renforcé par l'initiative « Droits humains 75 », dont les principaux objectifs sont de promouvoir l'universalité et l'indivisibilité des droits en regardant vers l'avenir et de renforcer l'écosystème des droits de l'homme, sous la conduite du Haut-Commissariat.

Chapitre II

Activités du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

A. Mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme

1. Organes conventionnels

5. Au cours de la période considérée, les organes conventionnels ont procédé à 69 examens de rapports d'États parties et adopté 200 décisions dans des procédures concernant des communications émanant de particuliers. Au 1^{er} juin 2023, 378 rapports d'États parties et 1 874 communications émanant de particuliers étaient en attente d'examen, et le Comité des disparitions forcées avait enregistré 1 061 nouvelles demandes d'action en urgence. Le HCDH a continué de travailler à la mise en œuvre des propositions des présidentes et présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme visant à renforcer le système des organes conventionnels (voir [A/77/228](#)).

6. Le 8 juin 2023, le Sous-Comité pour la prévention de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a tenu une journée de débat général sur le projet d'observation générale n° 1 sur les lieux de privation de liberté. Les membres du Sous-Comité se sont également rendus en Afrique du Sud, au Kazakhstan et à Madagascar. En mai 2023, le Comité des droits de l'enfant a adopté l'observation générale n° 26 sur les droits de l'enfant et l'environnement, mettant l'accent en particulier sur les changements climatiques. Le 23 février 2023, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes a tenu une demi-journée de débat général sur le projet de recommandation générale n° 40 sur la représentation égale et inclusive des femmes dans les systèmes de prise de décision.

7. Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a examiné son projet d'observation générale sur le développement durable et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels le 24 février 2023. Lors de sa vingt-quatrième session, tenue en mars 2023, le Comité des disparitions forcées a adopté le premier projet d'observation générale n° 1 sur les disparitions forcées dans le contexte des migrations.

8. Dans le cadre de son programme de renforcement des capacités des organes conventionnels, le HCDH a appuyé les échanges entre les États et les organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment au Belize, au Burundi, à Cabo Verde, aux Fidji, aux Îles Cook, à Kiribati, au Kirghizistan, en Ouzbékistan, en République démocratique populaire lao, au Samoa, à Sao Tomé-et-Principe, au Sénégal, au Turkménistan et en Ukraine, ainsi que dans l'État de Palestine.

2. Conseil des droits de l'homme

9. Le Haut-Commissariat a apporté son concours au Conseil des droits de l'homme en vue de la tenue, sous une forme hybride, de deux sessions ordinaires et de la trente-sixième session extraordinaire, consacrée aux effets du conflit actuel au Soudan sur les droits de l'homme.

10. Le Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance technique à l'appui de la participation des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement aux travaux du Conseil des droits de l'homme a permis à 27 représentants (16 femmes et 11 hommes) de participer aux sessions. Dans ce contexte, deux cours d'initiation en présentiel ont été organisés à l'intention des participants avant les sessions ordinaires du Conseil.

11. Le HCDH a continué de fournir un appui aux mécanismes d'enquête indépendants mis en place par le Conseil des droits de l'homme en ce qui concerne l'Éthiopie, l'Iran (République islamique d'), le Nicaragua, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud, l'Ukraine, le Venezuela (République bolivarienne du) et le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et Israël, ainsi qu'à la fermeture de la Mission indépendante d'établissement des faits sur la Libye¹ et à l'archivage des informations et des éléments de preuve qu'elle a recueillis.

12. Comme l'a demandé le Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissariat a également poursuivi son examen de la situation des droits humains au Bélarus, en plus de son travail d'établissement des responsabilités concernant la République populaire démocratique de Corée et Sri Lanka.

3. Examen périodique universel

13. Le Haut-Commissariat a apporté son concours au Conseil des droits de l'homme en vue de l'adoption des textes issus de l'Examen périodique universel, à sa cinquante-deuxième session, tenue du 27 février au 4 avril 2023, et facilité l'organisation de deux sessions du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel en janvier/février et en mai 2023. Le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel a facilité la participation aux travaux de représentants de 104 États. Le HCDH a aussi aidé des gouvernements, des institutions nationales des droits humains, des organisations de la société civile et des équipes de pays des Nations Unies à établir leurs rapports. Lors de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, une réunion-débat de haut niveau a été organisée sur les résultats obtenus, les bonnes pratiques suivies et les enseignements tirés par les deux fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil.

4. Procédures spéciales

14. Le Haut-Commissariat a apporté son concours à la participation de 59 titulaires de mandat au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et du Comité de coordination des procédures spéciales à différentes activités de l'ONU, par exemple en ce qui concerne la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la paix et la sécurité, la consolidation de la paix et la prévention des conflits, et Notre Programme commun. Il a contribué à 350 communications et apporté un appui à 36 visites de pays effectuées par des titulaires de mandat. Il a également convoqué la vingt-neuvième réunion annuelle des rapporteurs et représentants spéciaux, experts indépendants et présidents de groupes de travail des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme, qui a été l'occasion pour les titulaires de mandat d'examiner les questions stratégiques et les domaines prioritaires et d'adopter des décisions relatives à leurs méthodes de travail. Le HCDH a continué de s'employer à faire mieux connaître les titulaires de mandat et leurs accomplissements, par exemple en publiant davantage d'informations sur l'effet de leur action. Le rapport annuel sur les procédures spéciales, publié en avril 2023², fournit un aperçu des activités menées en 2022.

5. Appui aux travaux des mécanismes relatifs aux droits de l'homme

15. Dans le compte rendu global qu'il a présenté à la cinquante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, le Haut-Commissaire a mis l'accent sur la

¹ Voir www.ohchr.org/fr/hr-bodies/hrc/co-is.

² Voir [A/HRC/52/70](#) et [A/HRC/52/70/Add.1](#).

coopération entre les États et l'écosystème des organes internationaux chargés des droits humains, appelant tous les acteurs à collaborer avec les mécanismes.

16. Le HCDH a appuyé la mise en place et le renforcement des mécanismes nationaux chargés de l'établissement des rapports et du suivi à Djibouti, en Eswatini, en Éthiopie, au Honduras, au Kirghizistan, au Lesotho, en Malaisie, aux Maldives, au Mozambique, en Ouzbékistan, aux Philippines et à Sao Tomé-et-Principe. Il a aussi aidé les États dans le cadre d'une manifestation régionale organisée dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il s'agissait notamment de lancer la nouvelle version de la Base de données pour le suivi des recommandations au niveau national dans quatre pays, cet outil aidant les États à organiser les activités relatives aux recommandations émanant des mécanismes, à en assurer le suivi et à établir des rapports.

17. Le HCDH a mené des activités visant à renforcer la collaboration des institutions nationales des droits humains, des parlements, des organisations de la société civile et des équipes de pays des Nations Unies avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi que leur participation à l'application des recommandations formulées par ces derniers, notamment aux Bahamas, au Belize, en Bolivie (État plurinational de), en Bosnie-Herzégovine, au Brésil, au Costa Rica, à Djibouti, en El Salvador, en Équateur, en Éthiopie, aux Fidji, au Guatemala, au Guyana, en Haïti, au Honduras, en Indonésie, au Kazakhstan, en Macédoine du Nord, en Malaisie, au Monténégro, au Nicaragua, en Ouzbékistan, au Panama, au Paraguay, en République démocratique populaire lao, au Rwanda, au Samoa, en Somalie, au Suriname, au Tadjikistan, en Thaïlande, aux Tonga, en Tunisie, aux Tuvalu, en Ukraine et au Venezuela (République bolivarienne du).

18. Par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel, le HCDH a aidé huit États à appliquer les recommandations, à savoir l'Eswatini, la Gambie, Haïti, les Îles Marshall, le Kazakhstan, la République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis et le Tadjikistan.

19. Comme suite aux efforts du HCDH, le 24 février 2023, le Soudan du Sud a pris des mesures pour adhérer à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et au Protocole facultatif s'y rapportant, ainsi qu'au Pacte international relatif aux droits civils et politiques³.

6. Fonds humanitaires

20. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage a accordé des subventions annuelles à 38 projets, qui aideront plus de 7 700 victimes dans 32 États, ainsi que 9 subventions dans le cadre de l'appel spécial pour la région du Sahel visant à aider plus de 5 000 survivants de l'esclavage traditionnel et de l'esclavage par ascendance dans quatre États. Le Fonds de contributions volontaires des Nations unies pour les victimes de la torture a accordé des subventions annuelles à 184 projets d'assistance directe, qui aideront plus de 53 000 victimes dans 90 États, et à 6 projets de renforcement des capacités, ainsi que 6 subventions à des projets d'assistance directe d'urgence. En outre, les deux fonds ont reçu 138 et 309 demandes, respectivement, concernant des projets devant être mis en œuvre en 2024, ce qui représente une légère augmentation pour le premier

³ Voir la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Soudan du Sud au Conseil des droits de l'homme, mars 2023. Voir également le communiqué de presse de la Commission de l'Union africaine, 26 février 2023, disponible à l'adresse <https://achpr.au.int/en/news/press-releases/2023-02-26/african-commission-welcomes-accession-south-sudan-various-regional>.

et une augmentation de 17 % pour le second par rapport au nombre de demandes qu'ils avaient reçues pour 2023.

B. Développement

1. Programme de développement durable à l'horizon 2030 et objectifs de développement durable

21. Le HCDH continue de fournir des conseils axés sur les pays pour renforcer l'intégration des droits humains et des approches fondées sur les droits humains dans les plans et politiques de développement, efforts qui s'inscrivent dans le cadre de son action visant à exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030. De janvier à juin 2023, le HCDH a appuyé les présences des Nations Unies sur le terrain en leur fournissant des analyses et des avis relatifs aux droits humains aux fins de 23 analyses communes de pays et processus relevant des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable⁴.

22. Le HCDH a aussi fourni un appui et adressé des conseils sur l'intégration des droits humains dans les examens nationaux volontaires à différentes parties prenantes, notamment l'Arabie saoudite, la Bosnie-Herzégovine, le Burkina Faso, les Comores, les Maldives, la République centrafricaine, le Rwanda et le Tadjikistan, ainsi que l'Union européenne. Il a participé à différents forums régionaux sur le développement durable, dont des réunions-débats mettant l'accent sur l'importance de placer les droits humains au cœur des efforts visant à revenir sur la voie de la réalisation du Programme 2030.

23. En tant qu'organisme responsable de quatre indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le HCDH a rendu compte du nombre de meurtres de défenseurs des droits de l'homme, de journalistes et de syndicalistes (16.10.1), de l'existence d'institutions nationales des droits de l'homme indépendantes (16.a.1), de la prévalence de la discrimination (10.3.1/16.b.1) et du nombre de décès liés à des conflits parmi les civils (16.1.2⁵), partout dans le monde. En avril 2023, il a organisé une réunion intersessions du Conseil des droits de l'homme sur les droits humains et le Programme 2030, à l'issue de laquelle une résolution a été adoptée⁶. Dans cette résolution, le Conseil a souligné qu'il importait d'adopter des politiques qui relient les droits humains à la réalisation des objectifs de développement durable et prié le HCDH d'accroître l'assistance technique fournie aux États dans ce domaine critique.

24. Le HCDH a codirigé, avec l'Organisation internationale du Travail, les travaux du Réseau interinstitutions des Nations Unies sur les droits humains, le principe consistant à ne laisser personne de côté et le développement durable. Le réseau collabore activement avec les équipes de pays des Nations Unies pour déployer un outil en ligne et fournir un appui technique sur des principes directeurs tels que l'approche fondée sur les droits humains, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ou le principe consistant à ne laisser personne de côté, afin de lutter contre les inégalités et les causes profondes de la discrimination.

25. En collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et les commissions régionales, le

⁴ Angola, Bahreïn, Belize, Burkina Faso, Colombie, Égypte, Éthiopie, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Haïti, Kazakhstan, Kirghizistan, Lesotho, Malawi, Maurice, Myanmar, Ouzbékistan, Philippines, République démocratique du Congo, Tadjikistan, Tchad et Turkménistan.

⁵ ONU, *Rapport sur les objectifs de développement durable 2022* (publication des Nations Unies, 2022).

⁶ Voir la résolution [52/14](#) du Conseil des droits de l'homme.

HCDH a organisé des webinaires sur les indicateurs relatifs à l'objectif 16 au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, ainsi qu'en Asie. Il a aussi continué d'apporter son concours aux travaux de l'équipe spéciale sur la non-discrimination et l'égalité du Groupe de Praia pour l'étude des statistiques sur la gouvernance.

2. Droit au développement

26. Le HCDH a organisé la réunion de haut niveau du Conseil des droits de l'homme tenue les 28 février et 1^{er} mars 2023 à l'occasion de la célébration du trente-cinquième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement⁷. En mars également, il a appuyé la prise en compte du droit au développement dans plusieurs activités de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Le 18 avril, en collaboration avec l'Université de l'État Libre (Afrique du Sud), il a organisé un webinaire mondial sur la réalisation du droit au développement en Afrique. En mai, il a organisé, avec l'Université pour la paix, une manifestation sur les bonnes pratiques permettant de donner effet au droit au développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud⁸.

27. En avril, le HCDH a apporté un appui aux fins de la septième session du Mécanisme d'experts chargé de la question du droit au développement qui s'est tenue à New York, et notamment aux discussions sur la prise en compte du droit au développement dans des domaines clés liés au Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 et au Sommet de l'avenir, qui se tiendra en 2024.

3. Institutions financières internationales

28. En février 2023, le HCDH a publié la version finale de son étude comparative sur les politiques de sauvegarde des institutions de financement du développement. Il a fourni des conseils techniques à l'Initiative internationale pour le climat du Gouvernement allemand et l'a ainsi aidée à concevoir des pratiques optimales concernant l'alignement de la politique de sauvegarde sur les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Le HCDH a pris part aux consultations sur les politiques de sauvegarde révisées de la Banque asiatique de développement. Il a continué de soutenir la mise en œuvre de sa publication *Remedy in Development Finance: Guidance and Practice*, y compris en ce qui concerne la nouvelle approche des mesures correctives proposée par la Société financière internationale. Il a également contribué à la note d'orientation du Secrétaire général sur les réformes de l'architecture financière internationale⁹, dans laquelle il souligne, entre autres, que la réforme de la gouvernance économique mondiale doit reposer sur la transparence et le respect du principe de responsabilité.

4. Droits économiques, sociaux et culturels

29. Le HCDH a continué d'encourager les parties prenantes concernées et de leur fournir des conseils, conformément au concept d'économie axée sur les droits humains, en vue de favoriser la prise en compte des droits économiques, sociaux et culturels dans l'élaboration des politiques dans plusieurs secteurs économiques et sociaux. Il a ainsi travaillé avec les Gouvernements, les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile en Azerbaïdjan, à Bahreïn, à la Barbade, en Bosnie-Herzégovine, au Burundi, en Colombie, à Djibouti, en

⁷ Voir la note de cadrage sur la réunion de haut niveau, disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/regular-sessions/session52/regular-session>.

⁸ Voir le résumé du projet d'étude sur le sujet, disponible à l'adresse www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/development/Draft-Study_Good-Practices-Operationalizing-Rights-to-Dev.pdf.

⁹ A/77/CRP.1/Add.5.

El Salvador, en Éthiopie, au Guatemala, en Guinée-Bissau, au Honduras, en Jordanie, au Mexique, au Népal, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, en Serbie, en Somalie, au Soudan, au Tchad, au Timor-Leste, en Ukraine et au Venezuela (République bolivarienne du). Dans le cadre de l'initiative Surge, il a lancé 13 projets nationaux visant à amorcer le changement en vue d'appuyer les efforts déployés à l'échelle du système pour faire en sorte que les droits humains soient au cœur du relèvement socioéconomique et reconstruire en mieux. Ces projets couvraient une série de droits, notamment en matière de santé, d'alimentation, de protection sociale et d'éducation.

30. Dans le contexte syrien, le HCDH et la Rapporteuse spéciale sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible ont organisé le 28 avril une table ronde avec la société civile syrienne, des médecins et des organismes des Nations Unies pour examiner l'infrastructure des soins de santé ainsi que les effets du conflit sur les personnes handicapées et sur la santé sexuelle et procréative et les droits connexes, et pour explorer les voies qui pourraient s'offrir en matière d'établissement des responsabilités. Le 24 mai, le HCDH a publié un rapport¹⁰ sur le droit à l'alimentation basé sur son étude des conflits entre agriculteurs et éleveurs au Tchad.

5. Entreprises et droits de l'homme

31. Le HCDH a lancé plusieurs ressources pour aider les entreprises technologiques à mieux comprendre comment respecter les droits humains. En juin 2023, il a organisé une consultation multipartite sur les questions de genre, la technologie et le rôle des entreprises¹¹.

32. L'action menée par le HCDH aux niveaux régional et national a permis de faire en sorte que les parties prenantes aient une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, notamment des mesures de diligence raisonnable en matière de droits humains. À la suite de la publication du rapport du Haut-Commissaire sur le Myanmar à la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, une entreprise privée a annoncé sa décision de suspendre toute relation économique avec le Myanmar¹². En mai 2023, le HCDH a organisé un dialogue de haut niveau entre les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales, les membres du Congrès et les ministres du Gouvernement hondurien afin d'élaborer un plan d'action visant à remédier aux effets néfastes des modèles de développement et des projets d'entreprise existants sur les droits humains et l'environnement.

33. Le HCDH a poursuivi la mise en œuvre de son projet relatif aux entreprises et aux droits humains en Afrique afin de promouvoir l'application des normes en la matière et de renforcer l'établissement des responsabilités. En mai, au Mozambique, il a organisé un atelier entre homologues avec des représentants du secteur privé, opérant dans le secteur extractif, sur la mise en œuvre des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme par les entreprises du pays. En juin, au Cameroun, il a également organisé un dialogue sous-régional pour la région de l'Afrique centrale sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux relatifs aux entreprises et aux droits humains, ainsi que des dialogues nationaux tenus

¹⁰ Étude du Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, « Le droit à l'alimentation et les conflits agriculteurs-éleveurs au Tchad » (janvier 2023). Disponible à l'adresse suivante : www.ohchr.org/sites/default/files/documents/issues/sdgs/19052023-Rapport-Etude-Droit-alimentation-et-Conflits-Agriculteurs-Eleveurs.pdf.

¹¹ Voir <https://www.ohchr.org/fr/business/b-tech-project>.

¹² Voir A/HRC/52/21.

en parallèle au Congo, en République démocratique du Congo, au Rwanda et au Tchad.

6. Environnement, changements climatiques et droits de l'homme

34. Le HCDH a travaillé en étroite collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies et d'autres organismes pour faire progresser le droit humain à un environnement sain, dans le droit fil de l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général et à Notre Programme commun, aux niveaux mondial, régional et national. Il a également participé à une série de débats sur l'environnement, dont les plus récentes négociations sur le climat. Ces échanges ont contribué à une prise en compte plus efficace et plus cohérente des droits humains, comme en témoignent par exemple les efforts visant à protéger les droits humains et l'espace civique dans les textes issus des négociations de Bonn sur le climat ; les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat quant à l'efficacité et à la durabilité des approches fondées sur les droits en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à leurs effets ; la promotion de la ratification de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes, en partenariat avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

C. Paix et sécurité

1. Appui aux missions de maintien de la paix

35. Le HCDH a continué d'apporter un appui aux composantes Droits humains des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales des Nations Unies. Moyennant le dialogue stratégique engagé avec les membres du Conseil de sécurité et d'autres entités concernées des Nations Unies, il s'est employé à renforcer ou préserver la prise en compte des droits de l'homme dans les résolutions du Conseil de sécurité sur les mandats des opérations de paix en Afghanistan, en Haïti, en Iraq, en Libye, au Mali, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud, ainsi qu'à Abyei.

2. Diligence requise en matière de droits de l'homme et cadres réglementaires

36. Le HCDH a appuyé la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, notamment en fournissant des conseils, en faisant œuvre de sensibilisation et en renforçant les mécanismes de prise de décision et de coordination au niveau des pays et dans les équipes de pays, les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales des Nations Unies. Ce soutien a été apporté en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Burkina Faso, en Eswatini, en Géorgie, au Honduras, en Iraq, au Kazakhstan, au Liban, en Libye, en Macédoine du Nord, au Mali, au Monténégro, au Mozambique, au Nigéria, en Ouzbékistan, au Pérou, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Serbie, au Sierra Leone, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud, à Sri Lanka, au Tadjikistan, en Ukraine, au Venezuela (République bolivarienne du) et au Yémen.

37. Le HCDH a poursuivi la mise en œuvre du projet de cadre de conformité et de responsabilisation de l'Union africaine, notamment en collaborant avec les centres de formation d'excellence sous-régionaux et nationaux et d'autres institutions de formation. Il a aussi continué d'aider la Force conjointe du Groupe de cinq pays du

Sahel, pendant sa période de reconfiguration, à mettre en œuvre son cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire.

3. Prévention, alerte rapide et intervention d'urgence

38. Le HCDH a renforcé sa production d'analyses des risques fondées sur les droits de l'homme, grâce à l'amélioration de ses capacités de gestion de l'information et d'analyse des données. Ces analyses, qui portent sur les aspects socioéconomiques et la discrimination, s'appuient sur les informations fournies par les mécanismes de protection des droits humains. Elles constituent le fondement des activités de coopération stratégique nationales, régionales et mondiales, telles que la plateforme du Secrétaire général pour la prévention et le Comité permanent interinstitutions.

39. Le HCDH a continué d'aider l'Union africaine à intégrer les droits humains dans son système d'alerte rapide. Il a également conçu et dispensé des modules de formation sur l'intégration des droits humains dans les mesures d'alerte rapide et de prévention des conflits. En Éthiopie, il a entrepris de mettre en place des dispositifs d'alerte rapide au niveau local, dans les régions d'Afar et d'Amhara.

40. Le HCDH a déployé des équipes d'intervention à Antigua-et-Barbuda, au Cambodge, aux Fidji, au Guatemala, en Haïti, au Pérou et en République de Moldova. Il a également déployé des renforts à la frontière de la République arabe syrienne, afin d'intégrer la protection dans l'intervention de secours après le tremblement de terre qui a frappé le nord du pays, et au Myanmar. Aux Fidji, il a contribué à l'intervention suite au passage de deux cyclones à Vanuatu, y compris à une évaluation des besoins après la catastrophe.

41. Le HCDH a continué d'appuyer un projet qui vise à consolider la base de connaissances sur le rapport entre droits humains et conflits et à créer un outil pilote sur le risque de conflit, en vue de définir des indicateurs relatifs aux droits humains et des méthodes d'évaluation et d'utilisation des données dans l'analyse aux fins de l'alerte rapide.

42. Le HCDH a continué de recenser et de confirmer les décès de civils liés aux conflits dans 12 des conflits armés les plus meurtriers. En mai 2023, il a enregistré, pour la première fois depuis 2015, une augmentation de plus de 53 % des décès de civils liés aux conflits. En Ukraine, il a publié un rapport sur le traitement des prisonniers de guerre, une mise à jour périodique en avril et un rapport sur la détention de civils dans le contexte du conflit en juin¹³.

4. Consolidation de la paix

43. Le HCDH a renforcé ses activités bénéficiant d'un soutien du Fonds pour la consolidation de la paix, qui finance des activités cruciales. Au 30 juin 2023, il participait à la mise en œuvre de 21 projets soutenus par le Fonds, et ce dans toutes les régions. Au Honduras, il met en œuvre deux projets visant à prévenir et à résoudre les conflits fonciers et territoriaux en renforçant les capacités d'intervention des institutions et en ouvrant un espace civique plus large à la participation des jeunes et des communautés autochtones, paysannes, garifunas et afro-honduriennes.

5. Lutte contre la violence sexuelle et la violence fondée sur le genre, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la traite des personnes et l'exploitation en résultant

44. Le HCDH a continué d'intégrer des approches fondées sur les droits humains, tenant compte des questions de genre et centrées sur les victimes dans les activités menées dans le cadre du groupe interinstitutions Campagne des Nations Unies contre

¹³ Voir <https://www.ohchr.org/fr/countries/ukraine>.

la violence sexuelle en temps de conflit, notamment : a) l'évaluation conjointe des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information sur la violence sexuelle liée aux conflits en Iraq, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud ; b) les activités des organismes internationaux chargés de mener des enquêtes concernant l'Éthiopie et l'Iran (République islamique d').

45. En Iraq, en mai 2023, le HCDH a organisé une manifestation qui a rassemblé d'éminents représentants des autorités étatiques concernées afin de cerner les lacunes qui entravent les poursuites contre les auteurs de violences criminelles contre les femmes et de définir des stratégies visant à renforcer la coordination entre toutes les entités concernées afin que ceux-ci aient à répondre de leurs actes.

46. Le HCDH a poursuivi ses travaux sur les pratiques néfastes, notamment en présentant des rapports sur les mariages forcés et les accusations de sorcellerie lors de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme¹⁴. Au Niger, en mars 2023, il a prêté son appui à l'organisation d'un Forum du réseau anti-esclavagiste du Groupe de cinq pays du Sahel, qui a réuni près de 150 personnes venues de huit pays. Il a aussi appuyé le travail de la Rapporteuse spéciale sur la traite des êtres humains, en particulier les femmes et les enfants, notamment s'agissant de mieux attribuer les responsabilités en matière de traite liée au conflit.

47. Le HCDH a continué de donner suite aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrées par des membres des forces de sécurité non onusiennes déployées sur mandat du Conseil de sécurité, en faisant en sorte que les victimes puissent demander des comptes et recevoir une assistance. Il a contribué à l'intégration d'une approche axée sur les droits humains et les victimes dans les politiques et les mesures du système des Nations Unies visant à combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles. Il a dispensé une formation aux réseaux interinstitutions de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles en Colombie, au Guatemala, au Liban et au Mozambique, ainsi qu'en Afrique de l'Ouest.

48. Le HCDH a déployé une nouvelle unité chargée de la question de la violence sexuelle et fondée sur le genre liée aux conflits en Ukraine, avec le soutien de l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant les violences sexuelles commises en période de conflit.

6. Action humanitaire

49. Le HCDH a continué d'œuvrer à la pleine intégration d'une approche fondée sur les droits de l'homme dans les contextes humanitaires en participant à des groupes de travail sur la protection et à des groupes de la protection et en collaborant avec des équipes de pays pour l'action humanitaire en Afghanistan, au Burkina Faso, au Cameroun, en Colombie, en Éthiopie, en Haïti, au Honduras, au Kirghizistan, au Mali, au Mozambique, au Nigéria, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République de Moldova, en Somalie, au Soudan, au Soudan du Sud, au Tchad, en Ukraine, au Venezuela (République bolivarienne du), au Yémen et dans le Territoire palestinien occupé, ainsi que dans le Pacifique. Le HCDH est le chef de file des groupes de la protection dans le Territoire palestinien occupé et en Haïti. Il a organisé une réunion-débat sur la violence en bande organisée, l'accès humanitaire et les défis en matière de protection lors du Forum humanitaire européen en mars 2023.

50. Le HCDH a continué de participer aux travaux du Comité permanent interorganisations, du Groupe mondial de la protection, du Groupe sectoriel mondial pour la santé et de l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la

¹⁴ Voir [A/HRC/52/47](#).

COVID-19. Il a contribué à l'intégration des violations du droit humanitaire international et du droit international des droits de l'homme dans l'outil d'évaluation de la gravité de la version 2.0 du Cadre commun d'analyse intersectorielle, dans lequel sont définies des normes mondiales pour l'estimation et l'analyse des besoins humanitaires et des risques en matière de protection.

D. Non-discrimination

1. Lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée

51. Le HCDH a continué d'appuyer les activités de mise en œuvre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. En février et mars 2023, il a tenu des consultations virtuelles avec des militants de la société civile d'ascendance africaine d'Europe et de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, notamment pour examiner les difficultés rencontrées et les données d'expérience concernant le droit de participer aux affaires publiques.

52. En 2023, le HCDH a déployé des conseillers régionaux chargés de la lutte contre la discrimination raciale et de la protection des minorités, dont les personnes d'ascendance africaine, à Bangkok, Beyrouth, Bruxelles, Pretoria et Santiago. En mars 2023, il a soutenu le lancement du Réseau régional de développement et de lutte contre le racisme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, incluant des militants d'ascendance africaine.

53. En mars 2023, dans le cadre de l'initiative « Droits humains 75 », le Haut-Commissaire a donné un coup de projecteur sur la question de la justice raciale : pour cela, il a fait appel aux États pour qu'ils prennent des mesures concrètes afin de lutter contre les formes persistantes et nouvelles de discrimination raciale et contre les violations tenaces des droits humains, notamment celles qui trouvent leur origine dans l'héritage de l'esclavage et du colonialisme¹⁵.

54. En Afrique du Sud, dans le cadre des célébrations du mois national des droits de l'homme en mars 2023, le HCDH a coorganisé une conférence nationale célébrant le vingt-cinquième anniversaire de la Constitution. Il a également participé à une réunion-débat sur le thème « Retrouver notre humanité commune : protéger les droits humains en luttant contre le racisme et la xénophobie ». En mai, il a organisé des séminaires sur la collecte de données, le suivi et l'établissement de rapports sur les cas de discrimination à l'intention des fonctionnaires municipaux, des représentants du Bureau chargé de la bonne gouvernance et du Bureau du médiateur au Kosovo¹⁶.

55. Après le lancement du cours en ligne intitulé « Religions, croyances et droits de l'homme : une approche de la foi pour les droits », une série de conversations mensuelles a été organisée par Religions for Peace, l'Université pour la paix, le United States Institute of Peace, les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits humains et le Haut-Commissariat. En Éthiopie et en Iraq, le HCDH a continué de collaborer avec les parties prenantes pour lutter contre les schémas systématiques de violence contre certains groupes ethno-religieux.

¹⁵ Voir <https://www.ohchr.org/fr/statements-and-speeches/2023/03/concrete-action-needed-end-racial-discrimination-un-human-rights>.

¹⁶ Toute mention du Kosovo doit s'interpréter à la lumière de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

2. Migrants

56. Le HCDH a publié des orientations sur la surveillance et la protection des droits humains dans le contexte des migrations¹⁷, ainsi qu'un guide de formation visant à intégrer la perspective des droits humains dans les politiques migratoires et leur mise en œuvre¹⁸. Il a effectué des missions de surveillance, notamment à la frontière entre la Colombie et le Panama, dans le nord de l'Amérique centrale, à la frontière entre le Costa Rica et le Panama et à la frontière entre le Chili et le Pérou. Il a poursuivi ses activités relatives à la protection des droits humains des migrants au Burkina Faso, en Libye, au Maroc, au Niger, au Nigéria et au Tchad.

3. Peuples autochtones et minorités

57. Le HCDH a fourni des orientations ou un soutien financier à des parties prenantes nationales et à des équipes de pays des Nations Unies aux fins de la protection des groupes minoritaires, notamment en Argentine, en Arménie, au Brésil, au Cameroun, en Colombie, au Kirghizistan, à Madagascar, au Monténégro, en Ouganda, au Panama, en République démocratique populaire lao, en République de Moldova, en République dominicaine, en Somalie, à Sri Lanka et au Venezuela (République bolivarienne du). Il multiplie les efforts pour dialoguer avec la Chine sur l'assistance technique, notamment sur les questions relatives aux droits des minorités. Au début de 2023, le HCDH a lancé le guide sur la protection des droits des minorités, élaboré conjointement avec Equal Rights Trust.

58. Dans le cadre de ses programmes de bourses pour les autochtones et pour les minorités, le HCDH a recruté et placé 32 anciens boursiers de haut niveau dans 27 présences sur le terrain et équipes de pays des Nations Unies ainsi qu'au siège à Genève. En juin, il a ajouté un volet lusophone au programme de bourses destinées aux autochtones.

59. Le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones a financé la participation de 145 représentants autochtones (80 femmes et 65 hommes) de 49 pays à différentes activités de l'ONU. Le HCDH a également appuyé le mandat du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones et l'élaboration du plan d'action mondial de la Décennie internationale des langues autochtones pour la période 2022-2032.

4. Égalité des genres et droits des femmes

60. Le HCDH a facilité la tenue de la réunion-débat sur la participation et le rôle directeur des femmes dans le domaine de la protection sociale lors de la cinquante-troisième session du Conseil des droits de l'homme, le 30 juin.

61. Le HCDH a continué de soutenir le travail des défenseuses des droits humains en Afrique de l'Est, en renforçant le réseau des défenseuses des droits humains d'Afrique de l'Est et ses sections en Éthiopie et en République-Unie de Tanzanie. Dans le Territoire palestinien occupé, le HCDH a dispensé aux membres de la Commission indépendante pour les droits de l'homme une formation sur la discrimination fondée sur le genre et a été l'un des seuls acteurs internationaux à encore effectuer des visites dans les lieux de détention pour femmes en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

¹⁷ Voir le *Manual on Human Rights Monitoring*, chapitre 26, « Monitoring and protecting human rights in the context of migration ». Disponible à l'adresse www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/2022-11-14/Chapter26-Monitoring-Protecting-HR-Migration.pdf.

¹⁸ *Towards a Human Rights-Based Approach to Migration: Training Guide* (publication des Nations Unies, 2023).

62. Le HCDH a œuvré à la prise en compte des droits humains des femmes et de la question de l'égalité des genres dans les processus de développement, de paix et de sécurité des Nations Unies et poursuivi la mise en œuvre de son programme de certification en matière de genre afin d'améliorer l'intégration de l'analyse des questions de genre dans tous les aspects de ses activités. À ce jour, ce programme a apporté un soutien aux présences du HCDH sur le terrain au Cambodge, en Colombie, au Guatemala, en République arabe syrienne, en Ukraine et dans le Territoire palestinien occupé.

5. Personnes handicapées

63. Le HCDH a apporté un soutien technique et financier aux Gouvernements et aux autres acteurs concernés dans un certain nombre de pays, aux fins de la promotion et de la protection des droits des personnes handicapées, et notamment de l'intégration des normes internationales dans la législation nationale.

64. Le HCDH a établi un rapport sur les dispositifs de soutien favorisant l'inclusion des personnes handicapées dans la société et permettant aussi de construire en mieux pour l'avenir après la pandémie de COVID-19¹⁹. En février 2023, dans le cadre de l'initiative « Droits humains 75 », il a attiré l'attention sur la mise en place de systèmes de soins et d'assistance fondés sur les droits humains, tenant compte des questions de genre, du handicap et de l'âge.

65. Aux Fidji et dans d'autres pays du Pacifique, le HCDH a publié un audit sur l'accessibilité de tous les locaux de l'ONU, réalisé en collaboration avec le Pacific Disability Forum. En Somalie et à Saint-Kitts-et-Nevis, il a aidé les acteurs nationaux à réaliser des enquêtes sur la situation et les besoins des personnes handicapées. En Macédoine du Nord, il a contribué à l'élaboration de la stratégie nationale en faveur des droits des personnes handicapées pour la période 2023-2026 et aux consultations menées à cette fin.

6. Orientation sexuelle, identité de genre et caractéristiques sexuelles

66. Le HCDH a continué de défendre les droits humains des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, intersexes, queers et autres dans le cadre de la campagne « Libres et égaux » des Nations Unies et en menant des activités de coopération technique, de surveillance, d'établissement des rapports et de renforcement des capacités.

67. Le HCDH a soutenu les entités des Nations Unies et les organisations de la société civile, notamment dans le cadre de la collaboration avec les mécanismes des droits de l'homme et de la réforme juridique, en Albanie, au Brésil, au Cabo Verde, au Costa Rica, en Finlande, au Ghana, au Guyana, au Honduras, en Hongrie, au Lesotho, au Libéria, en Mongolie, au Niger, en Ouganda, au Panama, au Pérou, en République de Moldova, en République démocratique du Congo, en République dominicaine, en Roumanie, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, au Sénégal, en Serbie, en Slovaquie, au Timor-Leste, au Venezuela (République bolivarienne du) et au Viet Nam.

68. Le HCDH a collaboré avec le Groupe de travail sur la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises, le Pacte mondial des Nations Unies, le Partnership for Global LGBTI Equality du Forum économique mondial, le secteur privé et la société civile aux fins de la mise en œuvre des normes de conduite des Nations Unies applicables aux entreprises concernant la lutte contre

¹⁹ A/HRC/52/52.

la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes.

7. Personnes âgées

69. Le HCDH a continué de peser sur les débats mondiaux, de contribuer à faire mieux comprendre les lacunes dans la protection des droits humains des personnes âgées et d'appuyer le mandat de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme. En mai 2023, il a publié un document d'information sur la situation des droits humains des personnes âgées dans le contexte du conflit armé en Ukraine.

8. Enfants et jeunes

70. Le HCDH a poursuivi son partenariat avec Education Above All et Silatech et mis la dernière main à la boîte à outils pour la défense des droits des jeunes. Cette boîte à outils interactive, élaborée à l'issue de six consultations régionales avec des jeunes et un conseil consultatif de la jeunesse, est en cours de traduction en arabe, en français et en espagnol.

71. Dans le cadre de l'initiative « Droits humains 75 », le HCDH a créé un groupe consultatif de la jeunesse, composé de 12 jeunes militants des droits humains originaires de différentes régions, qui participe à la conception, à l'exécution et au suivi des activités.

72. En mars 2023, le Conseil des droits de l'homme a tenu son débat annuel sur les droits de l'enfant et l'environnement numérique, avec la participation de défenseurs des droits de l'enfant et de la jeunesse. Le HCDH a aussi contribué à la rédaction du projet de note d'orientation sur l'intégration des droits de l'enfant au sein du système des Nations Unies.

E. Établissement des responsabilités

1. Justice transitionnelle

73. Le HCDH a continué de diriger, en partenariat avec le Cabinet du Secrétaire général, les travaux interinstitutions de révision de la note d'orientation du Secrétaire général sur l'approche des Nations Unies en matière de justice transitionnelle.

74. Le HCDH a fourni une assistance technique à des États et à d'autres parties prenantes pour appuyer des processus de justice transitionnelle, notamment au Burkina Faso, en Colombie, en El Salvador, en Éthiopie, en Gambie, au Guatemala, en Guinée, au Liban, en Libye, au Mexique, au Pérou, en République arabe syrienne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Soudan, au Soudan du Sud, au Tchad, en Tunisie et au Yémen, ainsi que dans les Balkans occidentaux.

75. En République démocratique du Congo, l'appui technique fourni par le HCDH a permis au système de justice militaire de mener des enquêtes qui ont abouti au procès de deux généraux de l'armée congolaise devant la Haute Cour militaire de Kinshasa pour viols constitutifs de crimes contre l'humanité. Le HCDH a permis à plus de 30 victimes de viol de participer à un autre procès à l'issue duquel, en mai 2023, un chef de groupe armé à Uvira a été condamné à la prison à vie. À la suite de campagnes menées notamment par le HCDH, l'Assemblée générale a adopté la résolution [77/301](#), dans laquelle elle a créé l'Institution indépendante chargée de la question des personnes disparues en République arabe syrienne, qui aura pour tâche de faire la lumière sur le sort de toutes les personnes disparues en République arabe

syrienne et le lieu où elles se trouvent et d'apporter un soutien approprié aux victimes, aux survivants et aux familles des personnes disparues.

2. Peine de mort

76. Le HCDH a continué de plaider en faveur de l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances. Il a appuyé l'action en faveur de l'abolition de la peine de mort au Niger, en République centrafricaine, au Tchad et en Zambie, et de l'abolition de la peine capitale pour les crimes de droit commun en Guinée équatoriale. Il a également appuyé le Secrétaire général dans ses activités de sensibilisation et son action concernant des affaires individuelles dans lesquelles les accusés risquent la peine de mort, notamment en République islamique d'Iran.

3. Lutte contre le terrorisme et prévention de l'extrémisme violent

77. Le HCDH a continué de plaider en faveur d'une approche fondée sur les droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme et de la prévention de l'extrémisme violent, et fourni des conseils techniques aux États Membres et aux entités des Nations Unies ainsi qu'aux organisations de la société civile, notamment au sujet de politiques et lois nationales. Il finalise la révision de la fiche d'information n° 32 sur les droits de l'homme, le terrorisme et la lutte antiterroriste afin de fournir des conseils pratiques aux autorités, aux spécialistes et à diverses parties prenantes sur des mesures efficaces et respectueuses des droits humains dans la lutte contre le terrorisme.

78. Le HCDH a fourni une assistance technique et participé à plusieurs réunions d'information de haut niveau et d'experts à l'intention des États sur le huitième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale, adoptée par l'Assemblée générale le 22 juin 2023 (résolution [77/298](#)). En janvier 2023, la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme a prononcé un discours lors du débat de haut niveau de la neuvième réunion du Comité de coordination du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme, qui portait sur le paysage changeant de la lutte antiterroriste et à des réponses fondées sur des éléments de preuve et axées sur des données, face à la menace.

79. Le HCDH a mené une consultation de deux jours avec le Conseil de coopération des États arabes du Golfe afin de mettre en commun les meilleures pratiques et les conseils relatifs à la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel visant à garantir le respect et l'application des principes liés aux droits humains dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

4. Administration de la justice et application de la loi

80. Par ses activités de suivi, de formation et de conseil, le HCDH a continué d'aider les institutions publiques et d'autres acteurs nationaux à renforcer l'administration de la justice et l'état de droit dans les pays suivants : Belize, Cambodge, Chili, Colombie, Costa Rica, Égypte, El Salvador, Éthiopie, Fidji, Géorgie, Guatemala, Haïti, Honduras, Kenya, Libye, Macédoine du Nord, Mali, Mexique, Mozambique, Ouzbékistan, Pérou, République centrafricaine, Soudan du Sud, Thaïlande, Tunisie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du). Au Belize, il a fourni une assistance technique à la police, notamment en organisant, du 8 au 12 mai 2023, des ateliers de formation à l'intention des officiers supérieurs sur une approche du maintien de l'ordre fondée sur les droits humains. Au Honduras, le HCDH a apporté son concours à l'élaboration, l'adoption et la mise en place d'un nouveau cadre juridique pour l'élection des juges de la Cour suprême. Au Mozambique, il a contribué à la régularisation et au réexamen d'affaires par un tribunal itinérant dans une zone de

conflit : 93 affaires ont été examinées, ce qui a permis de régulariser 23 détentions arbitraires et de juger 20 personnes.

81. En Haïti, au Honduras, au Libéria, au Soudan du Sud, en Tunisie et au Yémen, le HCDH a conseillé les autorités et contrôlé les conditions de détention. Au Yémen, les centres de détention d'Aden et de Hadramout ont fait l'objet d'un contrôle en mars et en mai 2023, suivi d'activités de sensibilisation menées auprès des autorités pour améliorer la situation. Le HCDH a continué de demander la libération de deux fonctionnaires de l'ONU détenus par les Houthis depuis novembre 2021.

5. Droits de l'homme et politique en matière de drogues

82. Le HCDH a continué de défendre la dépénalisation de la possession de drogues pour usage personnel, conformément à la position commune des Nations Unies sur les questions relatives aux drogues. En collaboration avec la Commission globale de politique en matière de drogues, il a organisé une manifestation de haut niveau à Genève sur l'adoption d'une approche fondée sur les droits humains dans ce domaine. Il a aussi apporté son soutien à l'adoption d'approches de la politique en matière de drogues fondées sur les droits humains en Colombie et aux Philippines.

6. Corruption et droits de l'homme

83. Le HCDH a renforcé sa collaboration avec les parties prenantes concernées dans le but de promouvoir la lutte contre la corruption. Il est devenu membre du comité directeur du réseau mondial pour la lutte anticorruption, la transparence et la responsabilité en matière de santé. Il a continué de veiller à ce que les politiques, les lois et les interventions soient centrées sur les victimes et conformes aux obligations en matière de droits humains, comme au Niger et à Sri Lanka. Il mène également des activités de recherche et d'analyse au moyen d'études de cas, portant sur les effets négatifs de la corruption sur les droits humains, menées dans une optique de prévention, d'administration efficace de la justice et d'octroi de réparations aux victimes de violations des droits humains.

F. Participation

1. Renforcement et protection de l'espace civique et de la participation citoyenne

84. Le HCDH a soutenu les efforts visant à faire en sorte que les organisations non gouvernementales puissent participer concrètement et de manière sûre et inclusive à différentes activités de l'ONU, notamment aux travaux des mécanismes de défense des droits humains et de l'Assemblée générale.

85. Le HCDH a renforcé sa capacité de suivi en ce qui concerne les questions liées à l'espace civique. Il a travaillé avec Dataminr pour mettre au point un modèle d'intelligence artificielle qui capture les données nécessaires pour détecter les attaques contre les défenseurs des droits humains. Le 30 mai 2023, il a publié un rapport sur l'impact des nouvelles technologies sur l'espace civique en Asie du Sud-Est²⁰.

86. Le HCDH a appuyé des défenseurs des droits humains dans leurs travaux, par exemple au Brésil, en Équateur, en Éthiopie, aux Fidji, au Guatemala, au Honduras, au Libéria, en Libye, au Mexique, au Mozambique, au Nicaragua, au Pérou, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Tchad, au Togo et au Venezuela (République bolivarienne du). En collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour

²⁰ Disponible (en anglais) à l'adresse suivante : <https://bangkok.ohchr.org/wp-content/uploads/2023/07/OHCHR-TECHCS-SEA2023.pdf>.

l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), il définit des mesures visant à renforcer la responsabilité et les interventions du système des Nations Unies en matière de protection des défenseuses des droits humains dans les pays touchés par un conflit.

87. Le HCDH a organisé des ateliers de formation sur la sécurité des journalistes pour plus de 11 équipes de pays des Nations Unies et des formations sur la protection et la sécurité numériques, l'évaluation des risques et l'autoprotection pour les défenseuses des droits humains, les journalistes et la société civile en Iraq, en Libye, au Myanmar et en Thaïlande. En mars, en coopération avec le Conseil national des droits de l'homme en Égypte, le HCDH a organisé au Caire une formation sur l'utilisation d'une approche fondée sur les droits humains dans les médias et le travail journalistique qui a été suivie par 25 journalistes. En mars également, il a publié un rapport sur la liberté d'expression au Yémen²¹.

88. Le HCDH a continué d'appuyer la Sous-Secrétaire générale aux droits de l'homme dans son rôle de haute fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies chargée par le Secrétaire général de diriger les efforts que l'Organisation déploie pour prévenir et combattre les actes d'intimidation et de représailles contre les personnes qui coopèrent avec elle, notamment en collaborant avec les États et en fournissant des conseils sur cette question aux organismes des Nations Unies.

2. Espace numérique

89. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de coopération numérique et de l'appel à l'action en faveur des droits humains, le HCDH a poursuivi l'élaboration de lignes directrices à l'intention des entités du système des Nations Unies concernant le devoir de diligence en matière de droits de l'homme et les incidences des technologies numériques. Il a intensifié son action en faveur d'une gouvernance des contenus Web fondée sur les droits, entretenant à cette fin une coopération avec les États et des entreprises technologiques s'appuyant notamment sur le rapport du Haut-Commissaire sur le droit à la vie privée à l'ère du numérique²².

90. En février 2023, le HCDH a organisé une consultation d'experts afin d'examiner les liens entre les droits humains et les processus de normalisation technique relatifs aux technologies numériques nouvelles et émergentes. Ce débat, premier du genre que le Conseil des droits de l'homme ait demandée, a réuni des organismes de normalisation, des entreprises, des représentants de la société civile et d'autres experts, qui ont réfléchi aux moyens d'assurer la prise en compte des préoccupations relatives aux droits humains dans les processus de normalisation technique.

3. Processus électoraux

91. Le HCDH a surveillé le respect des droits humains et fait œuvre de sensibilisation à cette question dans le contexte d'élections, notamment au Cambodge, à Cuba, en Dominique, aux Fidji, en Gambie, au Guatemala, en Guinée-Bissau, au Libéria, en Libye, en Mauritanie, au Monténégro, en République démocratique du Congo, en Sierra Leone et au Venezuela (République bolivarienne du). En Guinée-Bissau et en Sierra Leone, il a déployé des équipes d'intervention chargées de surveiller le déroulement des élections sous l'angle des droits humains. Il a aussi dispensé des formations sur les normes relatives aux droits humains, l'alerte rapide et l'établissement de rapports dans le contexte des élections aux Maldives, en République démocratique du Congo et en Thaïlande. Au Honduras, avec le soutien du

²¹ Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/documents/country-reports/yemen-freedom-expression-may-2021-december-2022>.

²² A/HRC/51/17.

Fonds pour la consolidation de la paix, le HCDH a aidé le bureau du procureur général à élaborer un manuel et un protocole sur les enquêtes relatives à la violence électorale.

4. Appui aux institutions nationales et mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme

92. Le HCDH a apporté son concours à la création ou au renforcement d'institutions nationales des droits de l'homme en Australie, à Bahreïn, en Belgique, en Bolivie (État plurinational de), au Cameroun, au Canada, au Costa Rica, en Égypte, en El Salvador, en Eswatini, en Éthiopie, en Fédération de Russie, aux Fidji, au Honduras, aux Îles Cook, aux Îles Salomon, en Inde, en Jordanie, au Kazakhstan, à Kiribati, au Koweït, au Lesotho, au Libéria, en Malaisie, aux Maldives, au Mali, au Maroc, en Mauritanie, au Monténégro, au Myanmar, au Népal, au Nigéria, au Pakistan, aux Philippines, en Pologne, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Samoa, aux Seychelles, au Soudan du Sud, au Tchad, en Thaïlande, au Turkménistan, en Ukraine, au Zimbabwe et dans l'État de Palestine, ainsi qu'au Kosovo. Au Samoa, le HCDH a collaboré avec l'institution nationale des droits humains pour aider le Gouvernement à appliquer une approche fondée sur les droits de l'homme dans le cadre de son action climatique. Il a organisé le programme de bourses destiné au personnel des institutions nationales des droits de l'homme dotées du statut « A » avec la participation des institutions d'El Salvador, de Géorgie, du Kenya et de Malaisie.

93. Le HCDH a organisé le programme de bourses pour les membres du personnel des organisations régionales de défense des droits de l'homme, qui a permis au personnel de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples, de la Commission intergouvernementale des droits de l'homme de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, de la Cour de justice de l'Afrique de l'Est et de la Commission interaméricaine des droits de l'homme de se familiariser avec le système de protection des droits de l'homme des Nations Unies et de renforcer la coopération entre ces mécanismes et avec le Haut-Commissariat.

5. Éducation aux droits de l'homme

94. Le HCDH a continué d'axer son travail relatif à l'éducation aux droits humains sur les jeunes, conformément au Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme. Il a soutenu l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans diverses manifestations, notamment en s'adressant à des milliers d'éducateurs scouts et de jeunes scouts. Le HCDH est en train de finaliser un dossier multimédia comprenant des documentaires sur le travail de jeunes éducateurs aux droits de l'homme originaires d'Afrique du Sud, du Japon, du Kirghizistan, du Maroc, du Mexique, de Samoa et de Serbie ; ce dossier, élaboré en partenariat avec Amnesty International et Soka Gakkai International, sera lancé à l'occasion de la Journée des droits de l'homme de 2023.

Chapitre III

Gestion et administration

95. L'accroissement de la diversité parmi les membres du personnel se poursuit à un rythme soutenu, la parité des genres ayant été atteinte pour le personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur. Des efforts sont engagés pour progresser vers une répartition géographique équitable et une plus grande diversité des groupes régionaux afin d'améliorer la représentation des États Membres non représentés et sous-représentés.

96. Le HCDH a mis à jour ses plans de traitement et de gestion des risques pour 2023, examiné le risque en matière de droits humains, qui a été inclus dans la version révisée de l'inventaire des risques du Secrétariat, et contribué au rapport du Comité des commissaires aux comptes et à la lettre d'observations définissant les domaines à améliorer en matière de gestion des risques.

97. Le HCDH a lancé un projet visant à déléguer aux bureaux hors siège le pouvoir de traiter les transactions dans Umoja pour les modules suivants : achats, gestion des voyages, gestion du matériel et gestion des partenaires de réalisation. Cette délégation d'autorité donnera aux bureaux hors siège la souplesse et l'autonomie nécessaires pour prendre des décisions plus proches des populations qu'ils servent, tout en garantissant une plus grande responsabilité et une meilleure gestion financière de leurs ressources.

98. Le HCDH se lance dans un projet de transformation numérique pour améliorer l'accessibilité, la gestion efficace des données et le suivi en temps réel. Cette transformation rendra son travail plus efficace et transparent et permettra de renforcer la collaboration avec les parties prenantes.

Chapitre IV

Conclusions

99. Les problèmes qui se posent en matière de droits humains dans le monde sont multiples et interconnectés, et appellent des solutions mondiales et une coopération internationale plus forte. Les effets de la crise climatique s'intensifient et se généralisent, ce qui a de graves répercussions sur les populations touchées par la pauvreté, les situations de conflit, la violence, les déplacements et les crises humanitaires.

100. Alors que le chemin vers le relèvement après les effets dévastateurs de la pandémie de COVID-19 reste difficile, les États doivent construire des économies qui font progresser les droits humains de manière durable. Cet objectif ne peut être atteint qu'en investissant le maximum de ressources disponibles dans la protection sociale, l'éducation et les soins de santé universels, la sécurité alimentaire et des logements convenables, et en s'attaquant aux causes profondes de l'inégalité, de l'injustice et de la discrimination.

101. Les actes d'intolérance religieuse sous différentes formes et le manque de respect pour la liberté de religion et de croyance d'autrui se multiplient dans de nombreuses régions du monde. Ils sont à l'origine de divisions dangereuses et de méfiance entre les communautés et les pays.

102. Les discriminations fondées sur le genre et les stéréotypes de genre restent profondément ancrés dans nos sociétés et sont aggravés par un recul important des droits des femmes et des filles. Tout doit être mis en œuvre pour défendre les droits des femmes et des filles et promouvoir leur participation pleine et égale à tous les aspects de la vie. Les attaques de plus en plus nombreuses contre les droits des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes, ainsi que l'augmentation des sentiments et des discours anti-migrants, racistes et xénophobes, ne font qu'exacerber la violence, la stigmatisation et la discrimination, conduisant à de nouvelles divisions. En outre, l'espace dévolu à la société civile continue de se rétrécir dans le monde entier, et un grand nombre de défenseurs des droits humains sont menacés, harcelés, torturés et tués pour avoir simplement exercé leurs droits.

103. Bien que la connectivité reste un défi pour une grande partie de la population mondiale, des progrès rapides ont été réalisés sur le front numérique. Ces progrès s'accompagnent toutefois de graves risques si les incidences qu'ils peuvent avoir sur les droits humains ne sont pas correctement évaluées et prises en compte, notamment dans le cadre d'une réglementation respectueuse des droits humains.

104. Les solutions à ces grands défis résident dans les droits humains, qui constituent le meilleur outil de prévention disponible. Les droits humains sont universels, indivisibles, interdépendants et indissociables. Ils constituent le fondement de la paix et du développement et doivent être respectés par les États de manière égale et pour toutes les personnes, sans discrimination.

105. En 2023, à l'occasion du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, il est essentiel de mettre en évidence le pouvoir de transformation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, dans laquelle étaient énoncées des mesures concrètes propres à guider les pays vers la stabilité, la prospérité et la paix au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, et de tirer parti des résultats obtenus depuis lors.

106. Dans le cadre de son initiative « Droits humains 75 », le HCDH cherche à promouvoir l'universalité et l'indivisibilité des droits, à se tourner vers l'avenir et à renforcer l'écosystème des droits humains, en 2023 et au-delà.

107. Le Haut-Commissariat continuera de renforcer les mécanismes relatifs aux droits de l'homme et d'échanger stratégiquement avec eux, d'intégrer les résultats de leurs processus dans les activités d'analyse, de programmation et de sensibilisation menées aux niveaux national et régional ainsi qu'au siège, et d'explorer des pistes pour mieux tirer parti de leurs activités de communication et de leurs recommandations aux fins de la prévention et de la protection, ainsi que de la pérennisation de la paix, du développement et de la sécurité.

108. Le HCDH continue de jouer un rôle essentiel dans la promotion et la protection des droits humains dans le monde entier, en partenariat avec les États, les institutions nationales des droits humains, la société civile, les organisations internationales et d'autres parties prenantes. Ces partenariats sont essentiels et doivent être consolidés. Le HCDH œuvre aussi à la prise en compte systématique des droits humains dans le système des Nations Unies, lui faisant gagner en cohérence et en efficacité pour ce qui est de relever les défis complexes auxquels le monde fait face. Les demandes toujours plus nombreuses de collaboration adressées au HCDH, par exemple par des États à des fins de coopération technique ou encore à des mécanismes du Conseil des droits de l'homme à des fins de soutien et d'assistance, témoignent de sa pertinence et de l'importance de son rôle dans la promotion des droits humains pour tous.

109. Le HCDH répond à ces demandes aussi efficacement que possible, dans la limite de ses ressources et de ses capacités. Il continue d'évaluer ses activités et s'est lancé dans un programme de changement organisationnel afin d'accélérer les progrès dans la réalisation de son potentiel et de s'adapter aux nouvelles réalités. Ce programme tient compte de l'engagement du HCDH à intégrer les cinq axes de changement du Secrétaire général et renforcera la capacité du Haut-Commissaire à obtenir des résultats ayant un effet positif sur les droits humains de toutes les personnes dans le monde.

110. Le Haut-Commissaire sait gré aux États du soutien qu'ils accordent à l'action du Haut-Commissariat. Bien que les droits humains soient le troisième pilier de l'Organisation des Nations Unies, le financement des activités dans ce domaine reste nettement insuffisant. Le HCDH a besoin de plus de ressources et de pouvoir compter sur un plus grand appui politique pour relever les défis croissants auxquels le monde fait face.

111. Le Haut-Commissaire prie instamment les États de reconnaître tout l'intérêt qu'il y a à investir dans les droits de l'homme en fournissant au HCDH des ressources qui soient à la mesure de son mandat de portée mondiale visant à remédier aux lacunes mises en évidence aux niveaux national, régional et mondial dans le domaine des droits humains.

